

**Lettre de mission du Référent Pix**

* *Le ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports généralise Pix à partir de la 5e, avec une certification des compétences numériques obligatoire pour les élèves de 3e au collège et de Terminale au lycée général, technologique et professionnel, de CAP, et étudiants en 2e année de BTS et CPGE.*
* *Les compétences numériques à certifier sont détaillées dans le Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN).*
* *Le chef d’établissement organise les sessions de certification au sein de son établissement*
* *Le chef d’établissement peut déléguer tout ou partie des tâches liées au déploiement de l’évaluation et de la certification des compétences numériques à un Référent Pix en établissement.*

Une mission de référent Pix est confiée pour l’année scolaire <année scolaire> à <Prénom> <NOM>, professeur <discipline> au <Nom de l'établissement> sous l’autorité du chef d’établissement.

**Le Référent Pix gère :**

* L’activation ou la réactivation de l’espace Pix Orga de l’établissement ;
* L’importation de la base élèves de Siècle vers Pix Orga ;
* L'invitation des enseignants à devenir membre de l'espace Pix Orga ;
* La formation des enseignants à l'utilisation de Pix Orga ;
* La génération depuis Pix Orga des parcours de rentrée ;
* L’organisation de tests de positionnement sur la base des parcours de rentrée ;
* Le suivi global des tests de positionnement et des campagnes d'évaluation ;
* L’organisation des sessions de certification ;
* L'assistance en établissement de niveau 1 et la création de tickets d’incidents sur la plateforme d'assistance nationale.

**Le Référent Pix contribue à la mise en place du CRCN et à la formation des élèves et des enseignants :**

* Il impulse en conseil pédagogique une répartition des compétences du CRCN entre les disciplines ;
* Il accompagne les enseignants vers l’intégration des compétences du CRCN dans leurs enseignements ;
* Il contribue à mettre en place des solutions de formation et de remédiation pour les élèves en difficulté dans le cadre des campagnes de positionnement ;
* Il propose des formations de proximité à destination des enseignants en fonction des besoins ;
* Il impulse la certification Pix+EDU auprès des enseignants de son établissement.

**Le Référent Pix assure dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l’établissement**

* Il participe à la commission numérique de l'établissement ;
* Il assure la liaison avec les partenaires institutionnels (DRANE, Ambassadeur académique Pix, chef d’établissement, administrateur ENT, Référent pour les Usages Pédagogiques du Numérique, informaticien…).

Le référent PIX rend compte régulièrement à son chef d'établissement du déploiement de Pix dans l’établissement. Il remet à l'issue de l'année scolaire un rapport d'activités

A ………………………………….. le ……………..

 Le Chef d'Établissement Le Référent Pix